

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie

Appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028

1. Objet :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » lance un appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant au sein de son Conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028

2. Critères d'éligibilité :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et aux spécificités de l'activité de la Société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », l'un de ses actionnaires ou ses Administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ».
- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ».
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié», est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS »
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS »
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ».
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ou d'une société concurrente
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Critères d'expérience :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.
- Avoir une expérience significative et conséquente en termes d'années et du niveau de responsabilité dans l'un des domaines suivants :
 - Prospection et export sur le marché Africain dans le secteur de Mobilier ;
 - La fiscalité et la gestion des risques ;
 - Le développement, et croissance externe ;
 - Expert en e-commerce ;

- Avoir un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises spécialisées dans l'industrie de bois, notamment à l'international.
- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle et de surveillance ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

4. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS »,
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

5. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'Administrateurs indépendants au Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ». Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société sis à 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie au plus tard le 30 mai 2026 à 12H heures, date limite de réception des candidatures.
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

6. Choix des membres indépendants du Conseil d'administration :

Un Comité des nominations d'Administrateur indépendant est mis en place par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ». Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le Comité des nominations créé à cet effet au sein de la société SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et ce, en vertu

d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive du candidat par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le candidat retenu sera informé de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le candidat retenu sera approuvé par la prochaine AGO des actionnaires, lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

Email :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

-
-
-

Historique en tant qu'administrateur :

-
-
-
-

Signature légalisée

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur Indépendant au sein du conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble Intérieurs « S.A.M » déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, et que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes, je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature.

Signature légalisée